



Mission régionale d'autorité environnementale

Centre-Val de Loire

Relevé de décisions de la séance du 7 juin 2019

Président de la séance : Étienne LEFEBVRE
Autres membres présents : Philippe de GUIBERT
Isabelle LA JEUNESSE
Caroline SERGENT

I Plans-programmes : décisions prises dans le cadre de l'examen au cas par cas

Liste des dossiers examinés soumis à évaluation environnementale :

Néant

Liste des dossiers examinés non soumis à évaluation environnementale :

— Révision du zonage d'assainissement de Sury-aux-bois (45)

II Plans-programmes : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

— Révision du PLU de Mettray (37)

III Plans-programmes : avis tacite sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

Néant

IV Projets : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

— Création d'une zone commerciale et de services à Saint-Jean-de-la-Ruelle (45)

V Projets : avis tacites sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

Feront l'objet d'un avis tacite les dossiers suivants :

— Parc photo voltaïque à Venesmes (18)
— Aménagement Foncier Agricole et forestier à Châteaueux (18)

VI Délégations

Il est donné délégation au président de la MRAe pour statuer sur le dossier suivant :

— Aménagement de la rocade nord-ouest de Bourges (18 – date limite le 6 juillet 2019)

Les décisions et avis sont mis en ligne sur le [site internet des MRAe](#).

Le Président de la MRAe Centre – Val de Loire,
Président de séance

Étienne LEFEBVRE